

DECISION DU PRESIDENT.CA 0105-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de tarifs de l'Unit  de Formation Continue de la Facult  de Sant 

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs de l'Unit  de Formation Continue de la Facult  de Sant  pour la Journ e Pluridisciplinaire de la Formation Continue en Sant .

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 15 octobre 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **22 octobre 2018**

Date de vote par l'instance délibérative	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Faculté de Santé
27/09/2018	nom de la structure		Unité de Formation Continue en Santé
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Journée Pluridisciplinaire de FCS	50,00 €	935604	Participation pour les médecins généralistes et remplaçants
Journée Pluridisciplinaire de FCS	35,00 €	935604	Participation pour les internes

FICHE NAVETTE DE DEMANDE DE PAIEMENT EN LIGNE
**A envoyer directement à la DAF par courrier interne,
accompagnée du budget**

PHASE 1- INITIATION DE LA DEMANDE

Composante/Service/Laboratoire : Unité de Formation Continue en Santé
Objet de la recette : Journée Pluridisciplinaire de Formation Continue en Santé
Nature de la recette : ponctuelle période concernée : 17/01/2019
 Permanente
Référence du paiement Paybox : S.T.-PLUR
Tarif (s) unitaire (s) : Médecins généralistes : 50€
Internes : 35€

- Date de vote par l'instance délibérative (conseil gestion, commission) 27/09/18

Informations financières :

Centre Financier 935604

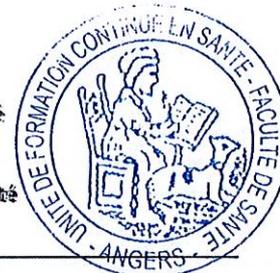
N° EOTP (le cas échéant)

Date souhaitée de mise en ligne du formulaire : 05/11/2018

Fait à Angers, le 08/10/2018

Signature et cachet du demandeur

Par délégation du président de l'Université
La Directrice des services
de la Faculté de Santé Site Daviers
En charge de la Formation Continue en Santé
Nadine Robinet



PHASE 2- VISA DE L'AGENCE COMPTABLE

Accord

Refus

Visa du :/...../.....

PHASE 3- INTERVENTION DE LA DDN

Pour mise en ligne du formulaire d'inscription.

fua@contact.univ-angers.fr